

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22 février 2010

L'an deux mil dix, le vingt deux février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, MARCELIN Jean-Luc, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : BACCONNIER Bernadette (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), DIOUF Ghislaine (pouvoir à FREMAUX Michel), HAMARD Sébastien (pouvoir DYVRANDE Thibault), HERVE Patrick (pouvoir à BADAIRE Colette), LEVARD Danièle (pouvoir à THOMASSE Daniel), MARIE Philippe (pouvoir à DUMOUTIER Nadine), RIQUART Annette (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique).

Monsieur LEMAIRE Régis demande à ce qu'une modification soit portée au compte-rendu de la séance du 18 janvier dernier de la façon suivante dans la délibération des questions diverses :

Remplacer la phrase « Monsieur LEMAIRE Régis demande ce qu'il est obligatoire de déneiger devant son habitation » par « Monsieur LEMAIRE Régis demande les droits de chaque citoyen quant à l'obligation ou non de déneiger au devant de son habitation. ».

CONVENTION AVEC LE SIVOM DES QUATRE CHEMINS POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES COMMUNES ADHERENTES

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal des quatre chemins à travers les activités Enfance et Jeunesse occasionne des frais pour les communes adhérentes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention permettant à chacune des trois communes de pouvoir se faire rembourser des frais engagés dans le cadre de la gestion et de l'accueil du secteur Enfance et Jeunesse. Monsieur expose notamment les frais de gestion administrative du SIVOM et d'utilisation des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention ci-jointe ;

CHARGE Monsieur le Maire de dresser un état des frais engagés par la commune de Biéville-Beuville.

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du R.A.M et sollicitant le versement d'une avance sur la participation 2010 de la commune. Comme chaque année ce syndicat rencontre des problèmes de trésorerie récurrents liés au calendrier budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la somme de 1500 € au RAM correspondant à l'avance sollicitée dans le courrier.

MODIFICATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade de la commune et expose les difficultés liées à ces taux votés de façon trop restrictive et ne permettant pas aujourd'hui aux agents de bénéficier de manière équitable d'avancement de grade ; Monsieur le Maire a soumis un nouveau tableau de ces taux au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Calvados afin de ramener les taux de tous les grades et de toutes les filières à 100 %.

Monsieur le Maire rappelle que chaque avancement de grade reste soumis à la création d'un poste en Conseil Municipal et à une nomination ensuite par le maire ce qui ne requiert pas de ce fait un caractère systématique des avancements. Les ratios portés à 100 % n'apportent qu'une souplesse de gestion dans le cas où toutes les conditions visées ci-dessus sont remplies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Au vu de l'avis favorable émis par le Comité technique Paritaire en date du 26 janvier dernier,

FIXE les ratios d'avancement de grade de la manière suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Taux en %
C	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint du patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %
C	ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur Principal	100 %
	Rédacteur Principal	Rédacteur Chef	100 %
B	Contrôleur de travaux	Contrôleur principal de travaux	100 %
B	Contrôleur principal de travaux	Contrôleur de travaux en chef	100 %

PARTICIPATION DES ANCIENS AU FRAIS D'ORGANISATION DU VOYAGE ANNUEL

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 mai 2007 fixant cette participation à 24 € par personne de plus de 65 ans et de 32 € pour les accompagnants plus jeunes.

Monsieur le Maire propose de porter à 25 € la participation des personnes de plus de 65 ans et à 34 € pour les personnes accompagnantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter une participation de 25 € pour les personnes de plus de 65 ans dans le cadre de l'organisation du « voyage des anciens » ;

DECIDE de voter une participation de 34 € pour les personnes de moins de 65 ans accompagnantes.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA CREATION E LA 2EME VOIE PRINCIPALE

Monsieur le Maire dresse le compte-rendu de son rendez-vous avec le Conseil Général du calvados concernant l'aménagement de la 2^{ème} voie principale et présente la convention qu'il est indispensable de prendre afin d'acter les décisions prises notamment en matière de financement du rond point prévu dans cette opération.

Cette convention a pour but d'autoriser un groupement de commande et fixe les modalités de financement et de répartition des maîtrises d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet et notamment la convention présentée par le Conseil Général du Calvados ;

RAPPELLE son accord pour la réalisation de cette 2^{ème} voie ;

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR SPS POUR LA CREATION DE LA 2EME VOIE

Monsieur le Maire présente les offres concernant la mission SPS niveau 3 s pour les travaux de création de la 2^{ème} voie. L'offre la mieux-disante est présentée par le cabinet de Monsieur Raymond LE CAM pour un montant HT de 1 620 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la proposition de Monsieur Raymond LE CAM pour la mission de coordonnateur SPS niveau 3 s sur le chantier de création de la 2^{ème} voie principale.

RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CREDIT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a contracté l'an passé auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Calvados une ouverture de crédit à court terme de 1 000 000 € destinée à faciliter l'exécution budgétaire.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes de paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts éventuellement budgétisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de demander auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Calvados, aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat, Euribor 3 mois moyenné m-1 +0.400% et de frais de dossier à hauteur de 250 €, l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune et au plus tard le 1^{er} mars 2011.

Le Conseil Municipal,

- Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie, hors budget ;
- Prend l'engagement pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés ;

- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune, pour la réalisation du contrat à passer avec l'établissement prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT AMIRAL COURBET

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier un peu complexe et expose la possibilité aujourd'hui de rétrocéder les voiries et espaces communs de ce lotissement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession des voiries et espaces communs dans le domaine public communal.

CHARGE Maître Deshayes de la rédaction des actes liés à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DE SLOOVERE Françoise rappelle la possibilité de choisir des costumes le samedi 27 février en accompagnant Monsieur Langevin pour le carnaval 2010.

Monsieur LANCE Jean-Pierre expose les dates des prochaines commissions finances à savoir les 1^{er} et 15 mars prochains.

Monsieur VIEL Philippe dresse le bilan des réunions du SIGAZ et notamment des demandes d'adhésions de nouvelles communes.

Madame BARTASSOT Annie demande s'il est possible de connaître le montant d'un panneau défilant d'informations municipales. Monsieur le Maire lui rappelle les chiffres du budget primitif 2010 qui ne permettront pas d'ajouter de nouveaux investissements pour le moment.

Monsieur THOMASSE Daniel expose que le recensement de la population est officiellement terminé depuis le 20 février ; néanmoins certaines habitations ne sont pas encore recensées en raison de l'impossibilité de joindre les occupants, pour ces retardataires il est toujours possible de porter les fiches de recensement en mairie.

Monsieur THOMASSE Daniel souhaite remercier les services techniques et administratifs pour leur aide apportée pour ces opérations de recensement.

Monsieur MARCELIN Jean-Luc expose qu'un nouveau Directeur du Golf vient d'être nommé.

Monsieur FREMAUX Michel rappelle la date de la prochaine commission jeunesse et sports à savoir le vendredi 26 février prochain à 18h.

Madame DUMOUTIER Nadine dresse le bilan des projets immobiliers en cours et expose que le permis d'aménager pour Edifides est délivré, et celui de Francelot devrait suivre prochainement ; en revanche concernant le projet porté par European Homes la commune est toujours dans l'attente de la garantie bancaire et de l'accord technique pour ERDF.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.